

COMITE SYNDICAL DU SIRTOM

MARDI 15 MARS à 17 H 30

ORDRE DU JOUR

- 1 - Débat d'orientation budgétaire
- 2 - Mise à disposition de composteurs pour les restaurants scolaires
- 3 - Bilan sur les tonnages 2015
- 4 - Bilan sur la collecte sélective en porte à porte
- 5 - Questions diverses

COMITE SYNDICAL DU SIRTOM DU 15 MARS 2016**RAPPORT DU PRESIDENT**

OBJET : Orientations budgétaires - Exercice 2016

RAPPORTEUR : Monsieur Yves LAPORTE

Comme le précise l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il nous appartient de tenir un débat sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107 de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Parmi elles, certaines sont d'application immédiate et doivent être prises en compte par les collectivités dès la préparation du budget 2016. Il convient, en particulier, de présenter les programmes pluriannuels d'investissements envisagés, ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donnera lieu à un débat. Celui-ci sera acté par une délibération spécifique, qui donne lieu à un vote. Cette délibération est également transmise au représentant de l'Etat dans le département.

L'analyse des éléments financiers des principaux postes du budget en cours nous permet d'envisager les orientations budgétaires comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

I - DEPENSES (Postes principaux)

Traitement des déchets 9 420 000 € en 2015

Ce poste correspond aux dépenses liées à la collecte et au traitement de déchets ménagers provenant :

- de la collecte des ordures ménagères ;
- de la collecte sélective ;
- des produits provenant des déchèteries ;
- de la collecte du verre ;
- des contenants (sacs, bacs, composteurs ...)

Ce poste s'est soldé en fin d'exercice à 9 304 773.75 € sans compter le dernier mois d'incinération (décembre) d'un montant de 303 743.95 €.

DECHETERIES

Ce poste estimé à 3 200 000 € pour 2015 s'est soldé en fin d'exercice à 3 368 691.10 €.

Le tonnage de l'ensemble des 17 déchèteries a légèrement augmenté en 2015 : 35 444 T (35 226 T en 2014). L'impact de la mise en service du Pakmat, en cours d'année, n'a pu être que partiellement quantifié.

En 2016, avec une meilleure gestion des déchets par la recherche de nouveaux exutoires ainsi que l'optimisation du fonctionnement du Pakmat, le coût des déchèteries devrait être maîtrisé.

Toutefois ce poste devrait subir une augmentation due à la mise en service, en milieu d'année, de la déchèterie de MASSERET et se situer autour de 3 300 000 €.

INCINERATION - TRI

Cette année encore le tonnage d'ordures ménagères incinérées est en légère baisse : 32 989 T en 2014 et 30 732 T en 2015 - soit une baisse de 2 257 T.

Le tonnage des déchets de la collecte sélective est en forte hausse : 7 472 T en 2014, 8 177 T en 2015, soit 705 T de plus.

Pour 2016, on peut estimer le tonnage d'ordures ménagères à 31 000 T et le tonnage des déchets de collecte sélective à 9 000 T.

Avec la baisse du coût du tri en 2016 (250€/T en 2016 - 276.60 €/T en 2015) ce poste devrait subir une légère baisse et se situer autour des 5 900 000 € (6 070 000 € en 2015).

CONTENANTS

On constate une stabilisation de la vente de composteurs et une diminution des distributions de sacs plastiques. Ce poste ne subirait pas d'augmentation et se situerait, comme en 2015, autour de 150 000 €.

La prestation lavage des colonnes enterrées, aériennes et des points de regroupement ne devrait pas subir d'augmentation et se situer autour de 75 000 € (50 000 € en 2015).

Personnel (5 700 000 € en 2015)

Ce poste, après celui du traitement des déchets constitue le second poste de dépenses du budget (soldé à 5 804 843.24 € en 2015). Ce dépassement est principalement dû à une augmentation des arrêts de travail en 2015 et donc l'obligation d'avoir recours à l'embauche de personnel intérimaire. Compte tenu des augmentations des charges sociales, des avancements statutaires, et de l'embauche de 8 ambassadeurs du tri (contrat CUI CAE) pour l'expérimentation de la collecte des fermentescibles sur 2 secteurs de BRIVE, ce poste devrait subir une augmentation d'environ 3 %.

L'effectif actuel est de 150 agents. Il ne devrait pas évoluer dans les années à venir, à l'exception du remplacement des agents faisant valoir leur droit à la retraite.

Il devrait se situer autour de 5 900 000 € en 2016.

Petit matériel, matériel roulant et maintenance

(1 266 400 € en 2015)

Depuis plusieurs années, nous ne maîtrisons ni le paramètre carburant, ni les grosses réparations à effectuer sur le matériel (boîtes de vitesse, moteur cassé...).

Ce poste s'est soldé en fin d'exercice à 1 275 031.81 €.

Ce poste ne devrait pas subir d'augmentation en 2016 et se situer autour de 1 250 000 €.

Autres postes de dépenses (Administration générale, amortissements, etc...)

Les chiffres en notre possession ne laissent pas supposer d'augmentation significative.

II - RECETTES

Les recettes nécessaires à l'équilibre de la section de fonctionnement pour l'exercice 2016 sont constituées de :

- aides et soutiens versés par divers organismes dans le cadre de la collecte sélective (2 829 158.99 € en 2015) ;
- produits divers (remboursements sur frais liés aux accidents de travail, remboursements divers sur sinistres, contrats aidés etc...) soit 147 130.09 € en 2015 ;
- produits des régies composteurs et professionnels qui pourraient être estimés à 40 000 € en 2016 (41 775.77 € en 2015) ;
- participations des collectivités ;
- subventions versées par divers organismes (CG19, Ademe...);

Pour les différents calculs, il sera pris en compte "la population totale " connue au 1er janvier 2016.

Avec la mise en place de la TIEOM sur les secteurs d'Uzerche, Pompadour et Lubersac, la loi de finances impose à la collectivité que le montant à recouvrer sur l'exercice 2016 ne soit pas supérieur au montant recouvré en 2015.

SECTION INVESTISSEMENT

VEHICULES :

Le SIRTOM envisage l'acquisition de 5 véhicules de collecte par an jusqu'à 2022, afin de revenir à un renouvellement du parc tous les 10 ans.

DECHETERIES :

Le programme des mises aux normes des déchèteries se poursuivra durant la mandature (installation garde-corps - vidéo surveillance...)

COLONNES

La mise en place de colonnes se fera en fonction des possibilités budgétaires. Une liste sera établie chaque année et une étude de faisabilité et de priorité sera effectuée.

Pour 2016, les investissements concerneraient :

- le remboursement de la dette
- le renouvellement de 4 BOM et 1 polybenne
- la mise aux normes des déchèteries (barrières de sécurité, vidéo protection...)
- la mise en place de conteneurs enterrés ou semi-enterrés
- la réhabilitation de la déchèterie à Masseret
- la réhabilitation de la déchèterie de Malemort
- le réaménagement des vestiaires des locaux techniques
- achat de contenants (bio seaux et conteneurs) pour l'expérimentation de la collecte des fermentescibles.

Le montant des investissements devrait se situer autour des 3 000 000 € T.T.C.

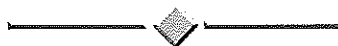
DETTES :

	2016	2017	2018	2019	2020	DERNIERE ECHEANCE
DECHETERIE OBJAT	15 871.28 €					23/03/2016
LUBERSAC	6 998.09 €					01/02/2016
ANNUITE	22 869.37 €					
TIEOM	69 021.71 €	67 986.33 €	66 981.24 €	65 976.13 €	64 990.32 €	25/12/2026
TIEOM	25 695.26 €	25 277.26 €	24 859.26 €	24 441.26 €	24 023.26 €	25/12/2029
	94 716.97 €	93 263.59 €	91 840.50 €	90 417.39 €	89 013.58 €	
FCTVA 2014	212 436.00 €					25/12/2016
	212 436.00 €					
FCTVA 2016	1 834.31 €	252 937.50 €				25/10/2017
	1 834.31 €	252 937.50 €				

L'équilibre de cette section sera assuré par des recettes provenant des subventions d'équipement, du FCTVA, des amortissements, du virement de la section fonctionnement qui seront au moins égales au remboursement de la dette et d'un prêt relais TVA.

Si besoin est, un emprunt pourrait assurer l'équilibre de la section d'investissement.

Je vous demande donc de prendre acte de la présentation de ces orientations budgétaires.

COMITE SYNDICAL DU SIRTOM DU 15 MARS 2016**RAPPORT DU PRESIDENT**

OBJET : Mise à disposition de composteurs pour les restaurants scolaires

RAPPORTEUR :

Dans le cadre de la politique « zéro déchet - zéro gaspillage », le SIRTOM propose une action de sensibilisation auprès des enfants dans les restaurants scolaires, afin de leur inculquer les gestes de tri.

Des composteurs de 400 l - 600 l - 1 000 l ou 5 000 l seront mis à disposition, afin de détourner des ordures ménagères la part fermentescible des restes de repas.

Les communes intéressées adresseront une demande écrite au SIRTOM.

Une étude sera effectuée par le SIRTOM, pour définir le volume du composteur nécessaire et établir une convention.

Le SIRTOM prendra en charge la formation et l'aide à la mise en service du composteur par un maître composteur.

La commune devra :

- mettre en place le tri des déchets dans le restaurant scolaire et entretenir le composteur,
- désigner un référent (volontaire, élu, agent communal...), afin d'assurer le bon fonctionnement de cette opération et impliquer les enfants dans un projet concret et ludique

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention et délibérer sur ces propositions.